

REGLES POUR LES OPERATIONS DE PROPHYLAXIES 2025-2026

Renseignements complémentaires auprès de la DDETSPP07 - 04 75 66 53 30

PROPHYLAXIES BOVINE du 01 octobre 2025 au 30 avril 2026		Elevage bovin allaitant ou laitier sans livraison en laiterie ou livraison partielle -Analyse par prise de sang-		livran à	Élevage bovin laitier livrant exclusivement à une laiterie -Analyse sur lait de tank-		Élevage dérogataire "Cartes jaunes"
Tuberculose		F	Pas de dépistage systématique cette campagne sauf dans certains élevages classés "à risque" par la DDETSPP				
Brucellos Leucose Contrôle quinquennal dans de 07281 Saint-Péray à 07349	les communes allant	•	100 % des bovins si effectif de 10 ou moins 10 bovins si effectif compris entre 10 et 50 20 % des animaux de plus de 2 ans si effectif > 50	I	inalyse / an		Pas de dépistage mais réalisation d'une visite annuelle de maintien de
	Troupeaux indemnes > 3 ans		100 % des bovins > 24 mois si effectif < 40 40 bovins si effectif > 40	2 a	nalyses / an		qualification par le vétérinaire sanitaire et obligation d'introduire
IBR	Troupeaux indemnes < 3 ans	10	o % des bovins > 24 mois		inalyses / an acées de 1 à 3 mois		uniquement des bovins issus de troupeaux qualifiés indemne IBR
	Troupeaux sans qualification	100 % des bovins > 12 mois en analyses individuelles					
BVD		Analyse sur prélèvement de cartilage à la naissance					
OVINE - CAPRINI du 01 octobre 2025 au 30 avril 20	26 Contrôle quinqu	Troupeaux "officiellement indemne" Contrôle quinquennal dans les communes allant de Lentillères 07141 à Saint Andéol de Vals 07210		qualificat cours d'a	ux dont la ion est "en cquisition" pendue"		Troupeaux transhumant en dehors du département
Brucellose	Brucellose 100 % des mâles non castrés > 6 mois 100 % des animaux introduits dans l'exploitation depuis le dernier contrôle • 100 % des femelles > 6 mois si effectif < 5 • 25 % des femelles si effectif > 50 avec au moins 50 animaux		ntroduits dans le dernier contrôle es > 6 mois si effectif < 50 s si effectif > 50 avec au	% des animaux > 6 mois à intervalle de 6 mois à 1 an		Dl dé d'	ontacter la D(ec)PP du épartement accueil 1 à 2 mois ant départ
PORCINE du 01 ianvier 2026 au 31 décembre 2026 Elevage plein-air naisseur ou naisseur-engraisseur Elevage plein-air naisseur ou engraisseur							



> 24 mois

du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026

Aujeszky dépistage sur les animaux > 4 semaines

15 porcs reproducteurs si effectif > 15

A terme, plus de possibilité

de vendre pour l'élevage

- 100 % si effectif < 15
- 20 porcs charcutiers si effectif > 20
- 100 % si effectif < 20

>	MOUVEMENTS DES ANIMAUX	Si vendeur qualifié "indemne IBR"	Si vendeur non qualifié indemne IBR	
	Kit introduction obligatoire	16 à 30 jours après la date d'entrée	15 jours avant la sortie du cheptel vendeur	
	IBR-BVD : pour tous Besnoitiose : bovins > 6 mois Néosporose : bovins femelle > 6 mois	Kit intro	IBR : pour tous	
	Paratuberculose : bovins > 24 mois Brucellose : si transfert > 6 jours bovins		16 à 30 jours après la date d'entrée du bovin	

Introductions à partir d'un élevage "officiellement indemne" : pas de contrôle **sérologique** <u>si</u>présentation de l'attestation de provenance sanitaire à jour, animaux identifiés et notifiés en entrée à l'EDE

COUTS HT ET AIDES ACCORDEES AUX OPERATIONS DE PROPHYLAXIES 2025-2026



Direction départementale de d'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations





OPERATIONS	Tarifs HT	Aides apportées aux éleveurs adhérents (Conseil Départemental07, Etat, GDS)	Reste à charge de l'éleveur
PROPHYLAXIES ANNUELLES Visite annuelle			
d'exploitation (1/an) (bovin, ovin, caprin, porcin) *			
- fixée par le vétérinaire (déplac. compris pour 20 kms)	36,31 €	27,23 €	9,08€
- fixée par l'éleveur : - forfait hors tournée	52,73 €	27,23 €	25,50 €
- déplacement (km réel) tarif libéral			Coût total
Visite contrôle tuberculination (déplac. compris pour 20 kms)	36,31 €	27,23 €	9,08€
Prise de sang avec changement d'aiguille obligatoire et			
matériel fourni par le vétérinaire			
- prélèvement de sang / bovin	2,76€	2,07€	0,69€
- prélèvement de sang / caprin-ovin 1er au 25ème prélèvement	1,52€	1,14€	0,38€
- prélèvement de sang / caprin-ovin 26ème prélèvement et au- delà	1,41€	1,06€	0,35€
- prise de sang buvard (scarification)	2,46€	2,15€	0,31€
Tuberculination intra-dermique et son contrôle (sur demande DDETSPP)	4,65€	3,49€	1,16€
Grippe équine (sauf chevaux de loisirs)	21,90€	16,70 €	5,20 €
Contention insuffisante (< 35 prises de sang/heure) : tarif horaire libéral = coût prélèvement * 35/h	·	·	Coût total
INTRODUCTION D'ANIMAUX			
Visite du contrôle d'introduction*			
- fixée par le vétérinaire - forfait visite	26,37 €	13,19 €	13,18€
- déplacement (km réel)	0,50 €	0,38 € (si > 20kms)	0,12€
- fixée par l'éleveur : - tarif libéral visite		13,19 €	
- déplacement (km réel)		0,38 €	
Par prise de sang bovine**	2,76€	2,07 €	0,69€
Par prise de sang ovin/caprin (25 premières)	1,52 €	1,14 €	0,38€
Par prise de sang ovin/caprin (26ème et suivantes)	1,41€	1,06 €	0,35€
Par tuberculination simple et son contrôle	4,65€	3,49 €	1,16€
Tuberculination comparative (demande DDETSPP)	8,23€	6,17 €	2,06€
EXPLOITATIONS EN POLICE SANITAIRE	cf. arrêté(s) en vigueur	Totalité	0,00€

Les analyses nécessaires sont facturées par le laboratoire à l'éleveur. Le GDS rembourse à ses adhérents le montant H.T. sur les appels de cotisations avec l'aide du Conseil Départemental et éventuellement de l'Etat.

^{**} Participation limitée à 10 prélèvements



^{*}La visite avec exigence particulière doit être exceptionnelle. L'éleveur doit prévenir le vétérinaire dans les 48 heures maximum après l'arrivée des animaux. Le vétérinaire prévoit un rdv dans un délai raisonnable.

LE GDS 07 EN FAVEUR DES ELEVEURS

ADHERENTS

► COTISATIONS 2025-2026

COTISATIONS G.D.S.					
Fixe (par étable)	25.00 €				
Bovin (par animal)	3.49 €				
Caprin (par animal)		1.29 €			
Ovin (par animal)		0.84 €			
Equin		3.60 €			
Porc (par place truie)			1.10 €		
Porc (par place engra	issement)		0.20 €		
A.S.D.A. ou L.P.S. (pa	r bovin présent)		0.97		
Atelier dérogataire (A	SDA jaune)	0.36			
COTISATION	COTISATIONS FONDS SOLIDARITE SANITAIRE ELEVAGE 07 (FSSE)				
Bovin (par animal)		0.72 €			
Caprin (par animal)		0.24 €			
Ovin (par animal)		0.12 €			
Porc (par reproducte	ur)	0.37 €			
COTISATIONS FONDS DE SOLIDARITE DES GDS (National-Régional)					
	Recherche et Études	CRSSA	FMSE	FMGDS	
Bovin (par animal)	0.05€	0.05€	0.12€	0.05€	
Caprin (par animal) 0.01€		0.01€	0.02€	0.05€	
Ovin (par animal)	0.01€	0.01€	0.02€	0.05€	

ACCOMPAGNEMENT POUR LES ADHERENTS

Kit introduction bovins

Chéquier d'installation	600 € sur 2 ans parmi une liste d'actions sanitaires	
FSSE	Dossier à constituer en cas de forte mortalité	
Crédit recherche	50 % du coût HT des analyses ∣Plafond à 400€	
Statuts sanitaires ovins-caprins	75 % du HT pour le 1er statut / 50 % du HT pour le 2nd statut	
Garantie de cheptel CAEV	50 % du montant HT des analyses pour l'obtention du statut Plafond à 1500€ par exploitation (+ 1000 € / associé)	
Dépistage et assainissement BVD	 Dépistage à la naissance : 1,00 € HT / analyse Plan : 50% du coût HT des analyses et 100 à 300€ par bovin IPI éliminé Plafond à 1500 € par exploitation (+ 1000 € / associé) 	
Plan Besnoitiose	50 % du montant HT des analyses et 250€ / bovin positif éliminé Plafond à 1500 € par exploitation (2000 € pour une société)	
Plan Fièvre Q Plan Chlamydiose	50 % du montant HT des analyses, de la vaccination et des traitements Plafond à 1500 € par exploitation (+1000€ / associé)	
Plan paratuberculose	50% du montant HT des analyses et 310 €/ bovin - 80€/ caprin - 46€ / ovin éliminé Plafond à 1500 € par exploitation (+1000€ / associé)	
Plan Néosporose Plan Mammites	50 % du montant HT des analyses et 310€ / bovin positif éliminé Plafond à 1500 € par exploitation (+1000€ / associé)	
Analyses coprologiques	100 % du montant HT de 2 analyses / an / exploitation - si réalisées à Eurofins	

50 % du montant HT de 10 analyses / an / exploitation

PRESTATIONS GDS07

ANALYSES D'EAU	Coûts HT
Analyse complète (6 critères bactériologiques + 6 critères chimiques) CPBE	156.75€
Analyse bactériologique (6 critères bactériologiques) CPBE	97.54 €
Analyse bactériologique + PH + nitrates	112.80 €
Pseudomonas	19.33 €
Salmonella	20.66 €

Tarifs comprenant:

- Prélèvement et
- déplacement Suivi et analyse de la situation
- Conseils

CONTROLES MACHINE A TRAIRE		
OPTI'TRAITE		
Forfait contrôle traite Bovins/Ovins/Caprins - Abonnement suivi pluriannuel	125.00 €	
Forfait contrôle traite - Hors abonnement sans suivi pluriannuel	175.00 €	
Postes contrôlés Bovins	10.00 €	
Postes contrôlés Ovins/Caprins	5.00 €	
Opti'traite - Robot		
NET'TRAITE		
Net'Traite	105.00 €	
Net'Traite si couplage OPTI'TRAITE / DEPOS'TRAITE		
DEPOS'TRAITE		
Dépos'Traite par poste	34.92 €	
Dépos'Traite par poste si couplage avec le contrôle OPTI'TRAITE ou NET'TRAITE	17.46 €	

DIAGNOSTICS ET CONSEILS Coûts HT Conseil avant projet (diagnostic sur plan, machine à traire ...) 150 € Diagnostic d'ambiance 300 € pour les adhérents / -50% si couplé à un contrôle de machine à traire Diagnostic électique 300 €

Fig. Inscription obligatoire sur la Plateforme Trackdechets

Tarifs comprenant:

- Déplacement
- Analyse de la situation Compte rendu et conseils

COLLECTE DES DASRI

- Rendez-vous place de la Mairie.
- Appeler au 04 75 37 45 27, 48 h à l'avance, en indiquant le nombre de containers & le poids approximatif.
- Mettre nom, prénom & n° d'élevage sur les cartons et containers bien fermés.

	Lundi	Mardi	Lundi	Vendredi
.8	09 mars 2026 - 10h00 Villeneuve-de-Berg	10 mars 2026 - 10h00 St-Félicien	16 mars 2026 - 10h00 Coucouron	20 mars 2026 - 10h00 St-Agrève
	09 mars 2026 - 14h00 Privas	10 mars 2026 - 14h00 Annonay	16 mars 2026 - 14h00 St-Etienne-de-Lugdares	